Envoyé en préfecture le 26/08/2026
Reçu en préfecture le 26/08/2026
Publié le
ID : 029-242900645-20260717-DF_B26_07_03-DE

DouarneneZ
KUMUNIΞZH ~ COMMUNAUTΞ

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 17 juillet de l'An Deux Mille Vingt-six à 9h, le Bureau communautaire légalement convoqué le 10 juillet 2026, s'est réuni à Douarnenez Communauté, sous la présidence de la Présidente, Jocelyne POITEVIN

Votants : 10
Henri SAVINA, André GUILLEMOT, Marie-Pierre BARIOU, Sébastien THOMAS, Ludovic QUELENNEC, Françoise LAOUENAN – LE LEC, Marc RAHER, Yves TYMEN, Jocelyne POITEVIN, Philipe LE MOIGNE.
Secrétaire de séance : Françoise LAOUÉNAN – LE LEC

DELIBERATION N° DF-B26-07-03

OBJET : Travaux de dévoiement du réseau d'eau potable du secteur de la place Bir Hakeim à Douarnenez

Rapporteur : Jocelyne POITEVIN

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°DAG-26-04B-02, en date du 30 avril 2026 portant délégation du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire ;

Vu le Code de la commande publique, notamment les articles L.2123-1 et R.2123-1

Considérant l'analyse des offres présentée aux membres du Bureau :

1) Objet du marché

Le présent marché est un marché de travaux classique.

2) Critère de jugement

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critères	Pondération
1 - Prix des prestations	60 points
2 - Valeur technique	40 points
Total	100 points

◇ **Prix des prestations : 60 points**

Formule de calcul de la « note Prix » :

$$60 \times \frac{\text{montant de l'offre la moins élevée}}{\text{montant de l'offre analysée}}$$

◇ **Valeur technique : 40 points**

Le critère « Valeur technique » sera apprécié globalement au regard du mémoire technique fourni par le candidat et comprenant les éléments suivants :

Envoyé en préfecture le 26/08/2026
Reçu en préfecture le 26/08/2026
Publié le
ID : 029-242900645-20260717-DF_B26_07_03-DE

- **Grille d'évaluation**

Evaluation de la valeur technique		**Note maximum**
Moyens	Moyens matériels : décrivez le matériel que vous allez mettre à disposition sur le chantier par phase d'intervention.	3 points
	Moyens techniques : ↳ Présentation du mode opératoire pour la pose des réseaux d'eau potable et d'assainissement. ↳ Présentation du mode opératoire pour le maintien en service du réseau d'eau potable pendant les travaux. ↳ Présentation du mode opératoire pour les travaux de raccordement sur les réseaux existants d'eau potable.	4 points 4 points 4 points
	Planning d'exécution : planning détaillé par taches (nombre de personnes/jour/matériel). Le phasage envisagé pour garantir le respect des délais annoncés. L'organisation du chantier afin d'optimiser le délai des travaux.	5 points
Evaluation de la valeur technique		**Note maximum**
Qualité	Qualité : indication sur la provenance, pertinence et qualité des fournitures, des matériaux et équipements proposés. Fiches techniques (canalisation fonte, PEHD et polypropylène, citerneau, robinet vanne, bouche à clé, accessoires, poteau incendie, regard de visite en polypropylène, matériaux de remblai des tranchées).	4 points
	Qualité : mesures de contrôle interne envisagées pour le contrôle lors de la mise en œuvre des ouvrages : ↳ Fourniture des notes de calculs des massifs de butées en béton des conduites au niveau des coudes, tés, cônes, extrémité. ↳ Mise en service et essais pression sur les canalisations avec enregistrement. ↳ Nettoyage et désinfection des conduites d'eau potable.	3 points 3 points 3 points
Sécurité	Sécurité : Les dispositions prises pour la gestion de la santé, la sécurité sur le chantier, le balisage. Les dispositions prises pour la gestion de la signalisation et des déviations sur les routes communales. Les moyens pour assurer la sécurité des salariés de l'entreprise, des services (ordures ménagères, livraisons, services de secours) et des riverains pendant le chantier.	4 points
Environnement	Environnement : gestion des déchets de chantier en précisant les modalités et notamment du décret n° 2020-1817 du 29 décembre 2020.	3 points
	TOTAL	40 points

Note finale : l'addition des deux valeurs donne la note sur un maximum de cent. Les entreprises sont classées dans l'ordre décroissant de leur note.

Envoyé en préfecture le 26/08/2026
Reçu en préfecture le 26/08/2026
Publié le
ID : 029-242900645-20260717-DF_B26_07_03-DE

- **Attribution des points**

Chaque sous-critère est noté sur une échelle allant de 0 à 5 maximum selon le tableau suivant :

5	Très satisfaisant
4	Satisfaisant
3	Moyennement satisfaisant
2	Insuffisant
1	Très insuffisant
0	Absence d'information

Très satisfaisant : L'offre répond aux attentes et apporte une plus-value par rapport au besoin défini
Satisfaisant : L'offre répond en tout point aux attentes particulières définis dans le DCE
Moyennement satisfaisant : L'offre répond à la plupart des attentes, mais certains sujets manquent de précision
Insuffisant : L'offre ne répond que partiellement aux attentes, des lacunes sont observées
Très insuffisant : L'offre ne répond pas aux besoins définis dans le DCE
Absence d'information : L'offre ne comporte pas d'élément sur le sujet
Au regard du classement final, il est proposé de retenir l'entreprise SPAC pour un montant de 215 790 € TTC.

Les membres du Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, décident de :

- **ATTRIBUER** le marché n°202601200 - Travaux de dévoiement du réseau d'eau potable du secteur de la place Bir Hakeim à Douarnenez, à l'entreprise SPAC pour un montant de 215 790 € TTC ;
- **AUTORISER** la Présidente à signer le marché à intervenir, étant entendu que les crédits nécessaires à son exécution sont inscrits au budget.

Fait et délibéré le 17 juillet 2026.
La Présidente,
Jocelyne POITEVIN

La secrétaire,
Françoise LAOUENAN – LE LEC





